

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance 02 novembre 2021 à 19h00

Présents : Mesdames BOUGHOUICHE Nadia, FAURE Valérie, MOREIRA Adeline.

Messieurs FONSECA Victor, GIRAUD Marc, JULLIEN Florent, RODRIGUEZ Philippe .

Absents /excusés : ALVAREZ-NAVARRO Cécile, AMIOT Anthony, CUCCIOLILLO Véronique, PROSEC Michel, TERMOZ Nicolas, WIART Claude

1/ Compte rendu de la séance du 05 octobre 2021

Relecture par Didier et validation

2/ Employés communaux

Jordan est en arrêt à nouveau à compter de ce jour le 2 novembre 2021. Son contrat s'arrête le 30 novembre prochain.

3/ Création d'un poste d'Adjoint technique 32heures hebdomadaires

Suite à l'offre d'emploi et la période de recrutement, la candidature de M. Didier COTTE a été retenue.

Un poste d'adjoint technique à 32h/semaine doit être créé

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création du poste sur le grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe et pour un temps de travail de 32h00 hebdomadaires et autorise le Maire à signer le contrat de travail à compter du 1^{er} décembre 2021.

Le contrat est conclu pour 1 an.

Les horaires de travail seraient sur 3 jours et demi. Les deux employés n'auront donc pas les mêmes horaires.

La question de la mutuelle santé sera à revoir pour cet agent. Philippe Rodriguez se renseigne sur ce point (participation).

4/ Durée annuelle du travail dans la fonction publique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la durée annuelle de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures.

Comme indiqué dans la circulaire 2021-21 du 12 juillet 2021, afin d'harmoniser le temps de travail dans la fonction publique territoriale, l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique a abrogé les régimes légaux dérogatoires de travail antérieurs à la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique et a imposé aux collectivités territoriales concernées de définir, dans le délai d'un an à compter du renouvellement de leur assemblées délibérantes, de nouvelles règles de travail.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que la durée annuelle de travail d'un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures.

5/ Convention accueil de loisirs périscolaire avec la SMVIC

Relecture de la convention

Des informations ont été demandées à la smvic. A titre indicatif un montant d'heure/enfant a été calculé en 2020 pour le service accueil de Vinay (3.30€), mais à ce stade la smvic ne

peut pas nous fournir le coût prévisionnel de la participation puisqu'il dépend de la fréquentation.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal, donne un avis défavorable à la signature de cette convention.

6/ Pétition de Mr COURTIER Olivier

La pétition relève des problèmes de stationnement au village (et vitesse).

Un groupe de travail (élus) a travaillé sur le sujet la semaine dernière.

Des thématiques ont été dégagées.

Un atelier avec les habitants sera proposé.

7/ Formations proposées par la SMVIC

Nadia propose de faire la formation sur les RH

8/ PLUI

Les ateliers vont commencer.

La première réunion est le 22 novembre 19h à Cognin.

La fréquence serait d'une par mois à priori.